



# APPEL À PROPOSITION

## DE PROJETS CULTURELS DANS LE CADRE DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME **CULTURACT 1** DANS LE DISTRICT DE **BAMAKO** ET LE CERCLE DE **KATI**


***CulturAct.1, un programme de la Coopération Suisse au Mali, en collaboration avec le Ministère de l'Artisanat, de la Culture, de l'Industrie hôtelière et du Tourisme.***

Le Mali traverse une crise multidimensionnelle (sécuritaire, politique, sociale, économique et environnementale) qui affecte fortement la cohésion sociale et le secteur culturel. Malgré une volonté politique affirmée de faire de la culture un levier de paix, de citoyenneté et de développement socioéconomique, la structuration et le financement demeurent des enjeux majeurs. Le programme **CulturAct.1**, initié par la Coopération suisse, s'inscrit dans cette dynamique en contribuant au renforcement de la gouvernance culturelle locale, au soutien à la création artistique territoriale et à la promotion d'initiatives locales. Il repose sur une approche territoriale, participative et expérimentale, en lien étroit avec les collectivités territoriales (CT), les artistes et les structures culturelles. Le programme **CulturAct.1** doit tenir compte des objectifs nationaux sur le plan de la culture en mettant l'accent sur l'accompagnement et le développement d'initiatives locales dans toutes les régions du Mali, la culture comme moyen de développement économique et humain et outil de médiation et de cohésion sociale.

Le programme **CulturAct.1** vise à sélectionner les projets culturels et artistiques à la suite d'un appel à projets (les arts, les pratiques et les activités traditionnelles, les festivals et le patrimoine).

Les projets à sélectionner dans le cadre du programme **CulturAct.1**, pour bénéficier d'un soutien, s'inscrivent dans la dynamique de la mise en place d'un dispositif d'action culturelle régionale. Ils doivent renforcer la participation inclusive des acteurs pour la promotion d'une cohésion sociale renforcée et d'un vivre ensemble consolidé.





Dans le cadre de la mise en œuvre de ce programme, le Ministère de l'Artisanat, de la Culture, de l'Industrie Hôtelière et du Tourisme, à travers la Direction Nationale de l'Action Culturelle lance un appel à proposition de projets culturels dans le district de Bamako et le cercle de Kati. Cet appel vise à Sélectionner et à soutenir des projets culturels et artistiques identifiés et validés (les arts, les pratiques et les activités traditionnels, les festivals et le patrimoine). Les projets à sélectionner et à soutenir s'inscrivent dans la mise en place d'un dispositif d'action culturelle régionale. Ils doivent renforcer la participation inclusive des acteurs dans la lutte pour une cohésion sociale renforcée et un vivre ensemble consolidé.

### **1.Domains artistiques concernés :**


Les domaines artistiques concernés par le présent appel sont :


- les arts, pratiques et activités traditionnelles (spectacles de danse et de musique, activités de calligraphie, de design textile ou de mode traditionnelle ou d'artisanat d'art etc.)
- les festivals (de musique, de danse, d'arts plastiques, de mode, de théâtre, de cinéma, de littérature etc.)
- le patrimoine (sauvegarde et protection, publication et diffusion et formation et transmission)
- la création (d'œuvres dans les différentes disciplines artistiques modernes et traditionnelles et d'artisanat d'art)
- la formation (des artistes, des acteurs culturels, des élus et des personnels des services techniques).

### **2.Eligibilité**

#### **2.1.Cibles**

Les porteurs de projets doivent être des organisations culturelles (associations, fondations, entreprises culturelles et corporations intervenant dans le secteur de la culture, de l'artisanat et du tourisme).






Ces organisations doivent fournir les documents légaux attestant de leurs statuts (récépissé, registre de commerce, NINA ou une attestation d'utilité publique délivrée par qui de droit). L'organisation doit avoir été créée dans le district de Bamako ou dans le cercle de Kati, couverts par le programme CulturAct.1, depuis plus de 3 ans.

## **1. Canevas et contenu du Projet**

Le dossier d'appel (7 pages maximum + Annexes) doit contenir :

- Une page de garde du projet (intitulé, lieu de réalisation, porteur du projet, descriptif du projet, durée de mise en œuvre, montant du budget et contact du chef porteur ou du chef de file du groupement) ;
- Une présentation du contexte et la justification du projet ;
- Description de l'organisme porteur et de ses équipes de mise en œuvre (préciser le responsable de direction, le responsable financier, responsable technique) ;
- Présentation du projet et du domaine d'activité conformément aux objectifs de l'appel ;
- Les activités du projet ;
- Les parties prenantes du projet ;
- Les bénéficiaires du projet ;
- Un chronogramme ;
- La durabilité ;
- La communication ;
- Le mécanisme de suivi-évaluation ;
- Le budget et le plan de financement (recette et dépense).

## **3. Annexes**

- Le rapport de la dernière activité exécutée (narratif et financier) ;
  - Les documents du statut juridique ;
  - Le CV des responsables de la mise en œuvre du projet.
- 

## 2.4. Durée du projet

La durée du projet ne doit pas excéder trois (3) mois.

4. Montant plafond sollicité :

Le montant sollicité ne doit pas être supérieur à cinq millions de francs (5 000 000) F CFA.

## 2.6. Dépenses inéligibles :

Les dépenses relatives au remboursement des dettes et intérêts bancaires, à l'achat de terrain ou de bâtiment, à la construction de bâtiment, à l'achat de véhicules ou l'octroi de crédit ne sont pas éligibles.

### **NB : Des motifs d'inéligibilité :**

- un dossier déposé hors délais ;
- un candidat ayant déposé plus d'un projet ;
- un dossier incomplet.

## 2.7. Les atouts pour un dossier

Ce qui peut aider un dossier:

- son portage par plusieurs acteurs (en consortium) ;
- les projets portés par des femmes ;
- la gratuité de la participation des publics.

## 2.8. Dépôt des dossiers :

Les dossiers de candidature doivent être déposés : du 15 au 30 Avril 2026 à 16 heures 00 en une copie papier à la Direction Nationale de l'Action Culturelle sise à Ouolofobougou, Avenue Kassé Keita, Porte: 538 et en une copie électronique à envoyer aux adresses suivantes : ***maisoncarpediemsegou@gmail.com; samakedrissa@yahoo.fr; dnacmali.2017@gmail.com***

Pour toutes les informations complémentaires s'adresser au secrétariat de la DNAC :

**71 92 74 77 / 735375 45**